

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2019**



Le vingt novembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le quatorze novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni dans la salle de ses délibérations de l'Hôtel de Ville de BOLBEC, sous la présidence de Monsieur Dominique METOT, Maire.



- APPEL NOMINAL

Etaient présents : MM. Dominique METOT, Michel SAINT-LEGER, Philippe BEAUFILS, Mme Dominique COUBRAY, M. Ludovic HEBERT, Mme Marie-Jeanne DEMOL, M. Raymond VIARD, Mme Ghislaine FERCOQ, MM. Jean-Claude LEPILLER, Alain GILLES, Mme Josiane BOBEE, M. Dominique HUTIN, Mme Laurence RUFFIER, MM. Eric LESUEUR, Sylvain LE SAUX, François BOMBHEREAU, Mmes Sylvie DEVAUX, Suzanne LE TUAL, M. Raphaël GRIEU, Mme Karine MOUSSA, M. David RIBEIRO, Mme Linda HOCDE, MM. Jean-Claude BRUBION, Philippe LENOBLE, Mme Isabelle RIQUIER, MM Jean-Marc ORAIN, Rachid CHEBLI, Douglas POTIER.

Excusés avec pouvoir : Mme Angélique VOISIN, M. Eric LEMONNIER, Mmes Véronique LE BAILLIF, Véronique ARTUR, Angeline THEVES

- Mme VOISIN avait donné procuration à M. METOT
- M. LEMONNIER avait donné procuration à Mme DEMOL
- Mme LE BAILLIF avait donné procuration à Mme FERCOQ
- Mme ARTUR avait donné procuration à M. LEPILLER
- Mme THEVES avait donné procuration à M. VIARD



- NOMINATION D'UN SECRETAIRE POUR LA SEANCE

Madame Linda HOCDE est nommée secrétaire pour la séance.



- DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE ACCORDEES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Les décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire au titre de l'article L.2212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis la dernière séance du Conseil Municipal dont les textes figurent dans le présent registre, sont transmises par mail à l'ensemble des élus.

Monsieur Jean-Claude BRUBION pose 2 questions concernant ces décisions.

Concernant le pôle administratif qui va s'installer dans l'ex- Maison Léger, Monsieur Saint Léger avait fait part des retards de ces travaux. Qui entraînent des frais. Il aimerait savoir pour quand est prévue cette fin de travaux ?

Concernant la location de la boutique, il souhaite savoir si cela concerne que le local situé 21 rue de la République ou si c'est une mesure générale ? Il souhaite savoir aussi si la première boutique test qui avait été prévue sera occupée bientôt ?

Monsieur Dominique METOT répond que pour la boutique test située au 21 rue de la République, le loyer a été négocié avec la propriétaire du local. Elle a acceptée de laisser le loyer à 600 € et garde les impôts fonciers à sa charge.

En ce qui concerne l'autre boutique test située au 30 rue de la République, le porteur de projet est en contact avec les conseillers de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour un accompagnement et le commerce devrait ouvrir fin d'année 2019.

Monsieur Saint Léger revient sur les travaux concernant la Maison Léger et précise :
Comme tout le monde le sait, les vieilles bâtisses réservent des surprises.

Notamment sur des choses qui ne sont pas appréhendables avant les travaux. Ce qui a amené un premier temps de retard. Deuxièmement, une des entreprises principales en cours de chantier a stoppé ses travaux sans mettre la clé sous le paillason, il a donc fallu compenser son absence d'une autre façon, ce qui a causé des nouveaux retard.

De plus, une malfaçon de cette entreprise nécessitera la reprise d'une poutre en façade. Un constat par un expert du tribunal a été demandé par notre avocat à plusieurs reprises depuis le mois de mai, mais à ce jour, nous sommes toujours en attente d'une réponse du tribunal. Deux constats ont donc été réalisés par un huissier, ce qui nous permet de reprendre les travaux qui se termineront au premier trimestre 2020 ».



- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 SEPTEMBRE 2019

Monsieur Rachid CHEBLI fait la déclaration suivante :

« A l'occasion du vote du PV du dernier conseil municipal, je souhaiterais revenir sur la manière dont vous et votre majorité avez quitté le conseil municipal !

Nous sommes ici dans une enceinte républicaine et nous sommes tous des élus de la République. Et je ne trouve pas normal que vous quittiez ainsi le conseil municipal VOUS ET VOTRE MAJORITE MAIS AUSSI UNE PARTIE DE L'OPPOSITION, sans donner la possibilité à votre opposition de s'exprimer au nom de tous ces Bolbécais qu'elle représente.

Lors de ce dernier conseil municipal, j'avais une question par exemple sur un domaine qui inquiète énormément les Bolbécais du Val-Ricard. Je voudrais savoir où en est le site de la fonderie. Depuis sa fermeture, ce site devait être décontaminé. Or, il semblerait que la décontamination ait commencé puis a pris fin sans que les riverains ne soient au courant de ce qui se passe. Pourriez-vous nous éclairer à ce propos... »

Monsieur Douglas Potier revient sur cette même situation qui s'est produite au dernier Conseil Municipal en ajoutant qu'elle est déplorable et intervient en ces termes :

« Notamment pour l'avancée des travaux de ce Conseil, que cela vous plaise ou non, nous avons des questions à vous poser. Nous ne vous demandons pas d'être d'accord avec nous mais d'y répondre. Car nous, membres de l'opposition, détenons de vous seul les informations que nous pouvons communiquer aux Bolbécais.

Moi aussi j'avais des questions à poser, que je poserais à la fin de ce Conseil dans le plus grand des calmes.

Que de même nature, vous aurez pu constater que le public afflue, peut-être est-ce l'approche des élections municipales ? En tous les cas, vous aurez pu constater en toute bonne foi comme chacun d'entre nous, que les enjeux électoraux n'ont jamais modifié le comportement des uns et des autres dans cette assemblée.

Je souhaiterais donc si possible qu'à l'occasion de ce Conseil Municipal et du prochain, nous puissions nous membres du Conseil ainsi que les membres du public, garder le plus grand respect pour cette enceinte et le plus grand des calmes pour ces questions qui ne nécessitent pas pour autant au-delà des désaccords politiques, des emportements comme nous avons pu en constater précédemment de part et d'autres. Je vous remercie ».

Monsieur Jean-Claude BRUBION réitère ses questions sur les inondations et les conclusions de l'étude INGETEC, mais aussi sur les appels d'offres qui devaient avoir lieu avant la fin de l'année.

Monsieur Dominique METOT répondra à toutes ces questions à la fin de la séance dans le cadre des questions diverses. Il rappelle néanmoins qu'ici autour de cette table, en tant que Maire, il est chargé d'ouvrir ce Conseil et de le fermer. Donc à partir du moment où l'ensemble des questions diverses sont posées et ont obtenu une réponse, il estime que le Conseil est terminé.



DGS 2019/10 - CAUX SEINE AGGLO - RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Monsieur Dominique METOT donne lecture de son rapport.

Monsieur Jean-Claude BRUBION fait la déclaration suivante :

« Je voudrais faire une remarque préalable. Vous aurez attendu la fin du mandat et le rappel à la loi que vous a fait la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport portant sur les exercices de 2013 à 2017 pour que vous inscriviez à l'ordre du jour d'une séance du conseil Municipal, le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine pour 2018.

Aux termes de l'article L. 5211.39 du CGCT, le rapport établi chaque année par le président d'un EPCI ainsi que le compte administratif de celui-ci « fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal sont entendus ».

Entre 2013 et 2017, les rapports d'activités de l'EPCI n'ont pas donné lieu à une présentation au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal s'est prononcé en novembre 2015 sur le projet de schéma de mutualisation des services établi par l'EPCI. La Chambre relève que ce dernier ne fait pas état, dans la version approuvée, des impacts des mutualisations envisagées sur les effectifs et sur les dépenses de fonctionnement.

Au titre de leur obligation de rendre compte au Conseil Municipal au moins deux fois par an, les membres représentant la commune au sein de Conseil Administratif Caux Vallée de Seine pourraient tenir le Conseil Municipal informé de l'état d'avancement et du degré de mise en œuvre de ce schéma.

Simultanément, nous vous avons proposé à plusieurs reprises d'organiser deux fois par an une séance d'information sur les activités communautaires et ses projets. En particulier, nous vous avons adressé une lettre en Novembre 2018 avec des propositions pour améliorer l'information des élus que vous avez rejeté oralement et brutalement sans même nous répondre par écrit.

A la lecture du rapport d'activité 2018, il faut constater d'abord en est-il besoin ?, les fonctions essentielles et considérables de l'agglomération pour notre ville et pour ses habitants.

Il n'en reste pas moins que des actions restent à améliorer et à amplifier. Sans être exhaustif, je prends quelques exemples.

- Prévention des inondations

Nous avons évoqué malheureusement cette question à de nombreuses reprises. Si des actions ont été menées sur l'ensemble du territoire, pour notre commune rien d'important et de majeur n'a été réalisé depuis 2012. Depuis plusieurs années, vous nous parlez d'une étude en cours du Cabinet INGETEC mais sans avoir encore ses conclusions définitives.

- Mobilités

Compétence la plus récente de la CVS, cette question a un impact dans la vie de tous les jours des habitants de tous âges. Il ne semble pas qu'à ce jour, un plan de développement dans ce domaine soit établi et qu'une réflexion soit ouverte. Il me semble urgent de le faire.

- Habitat
Beaucoup de dispositifs ont été mis en place pour faciliter la réhabilitation de l'habitat ancien, pour la rénovation des façades, pour réduire les consommations énergétiques, etc...
Au vu d'une évaluation de ces dispositifs, il nous semble nécessaire d'amplifier ces dispositifs surtout en nature d'accompagnement.
- Emploi
Si le constat général s'améliore, notre agglomération et surtout notre ville reste particulièrement touchée par le chômage.
Si les dispositifs d'insertion et de formation existent, il ne faut en négliger aucun. De ce point de vue je regrette vivement que notre ville ne soit pas investie dans le dispositif « Territoire Zéro Chômeur » soutenu par le gouvernement et mis en place à Port-Jérôme-sur-Seine avec le concours de la CVS. Votre manque d'investissement dans ce domaine est criant.
- Santé
La pénurie de médecins sur notre territoire qui va s'aggraver dans les mois à venir est très préoccupante.
L'investissement de la communauté d'agglomération me semble insuffisant et pas à la mesure des manques et des attentes de la population.
- Grands projets culturels et sportifs
Je m'inquiète de la faible évocation du projet « Desgenétais » dans le rapport d'activité. En effet, si celui de « Juliobona » à Lillebonne y est souligné et je m'en réjouis, celui de « Desgenétais » y est presque absent.
- Culture
Je renouvelle ma proposition d'ouverture à titre expérimental et par rotation des médiathèques le dimanche sur le territoire. Cela mérite au moins d'être discuté.
- Justice fiscale
Si la création de la CVS en 2008 a permis de corriger les inégalités de richesse sur le territoire, il reste à faire pour aller plus loin en nature fiscale et en nature de solidarité entre les communes. Pourtant comme 1^{er} vice-président de l'agglomération chargé des finances, vous avez été inopérant sur ce sujet.
- Information budgétaire
Je regrette le manque d'information en ce domaine. Le compte administratif 2018 devrait être joint à ce rapport d'activité.

Délibération :

Lors du Conseil Communautaire du 24 septembre dernier, le rapport d'activités 2018 de Caux Seine Agglo a été présenté.

Ce rapport est porté à la connaissance du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE INFORMATION

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



DGS 2019/11 - OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Monsieur Dominique METOT donne lecture de son rapport.

Monsieur Rachid CHEBLI fait part qu'il est tout-à-fait d'accord avec ce projet mais regrette qu'il ne soit pas arrivé plus tôt. Les problèmes ayant commencé en 2009/2010. Il émet tout de même une inquiétude sur l'Intercommunalité qui pour lui, il cite le Général De Gaulle « L'intercommunalité, c'est ce machin dont on ne sait pas trop à quoi il sert ». Si l'on regarde les différentes problématiques dans lesquelles l'intercommunalité devrait intervenir, il n'y a pas le résultat escompté. Donc qu'est ce qui prouve que Bolbec sera bien traitée sur ce sujet de revitalisation. Il demande si une personne a été désignée pour être l'interlocuteur avec l'intercommunalité ou si c'est Monsieur le Maire qui jouera ce rôle.

Monsieur Douglas POTIER est satisfait du fait que cette opération arrive rapidement compte tenu que la loi ELAN a été votée en 2018 et que c'est un élément intéressant que l'on ne peut qu'approuver. Pour lui, les problèmes rencontrés à Bolbec sur le commerce ne sont pas que conjoncturels mais aussi structurels. L'impact évident d'internet et des nouveaux modes de consommations a été amplifié au cours des vingt dernières années, par l'absence de volonté politique mais aussi par le matraquage fiscal et par la politique de transformation sociologique de Bolbec entreprise depuis la fin des années 70.

Il intervient en ces termes :

« D'abord comment concevoir que dans la situation extrême où se trouve Bolbec, qu'il n'y ait pas un Adjoint réservé exclusivement aux Commerces ? Pensons nous les commerçants puissent s'en sortir par eux même ? Je crois que pour ma part, le commerce a besoin d'un signe fort, d'un engagement politique de la majorité municipale est à 100%, à ses côtés.

D'autres part en ce qui concerne la fiscalité locale qui est si forte dans notre ville et dans notre agglomération, peut-être pas assez parce que vous avez jugé bon de l'augmenter à nouveau en 2016, elle décourage les commerçants qu'elle frappe de plein fouet. On se demande donc à ce titre-là comment vous avez pu augmenter la taxe foncière pour demander ensuite aux propriétaires de locaux commerciaux de baisser leurs loyers ?

Dernier point, cette pression fiscale frappe aussi les classes moyennes qui sont, vous le savez, les meilleurs soutiens de l'emploi et du commerce local dans notre ville, comme ailleurs. Et que si minorité d'habitants à Bolbec quitte notre ville dès qu'elles ont les moyens d'habiter un pavillon à l'extérieur comme l'a prouvé l'étude de l'INSEE sur laquelle je reviens régulièrement.

Ajoutons à cela, la politique de construction de logements sociaux. Et le cocktail explosif est prêt. Comment pouvons-nous chers collègues pensez que nous pouvons relancer le commerce dans une ville qui compte un taux de chômage de 23% et un taux de pauvreté de 23% ?

C'est à ces problèmes là qu'il faut s'attaquer pour résoudre la problématique du commerce. Avant de voir, grand il faut donc voir proche de nous. Engageons-nous politiquement aux côtés des commerçants, ramenons la fiscalité locale à un niveau raisonnable, rééquilibrons la politique du logement. C'est à ce prix et à ce prix seul que nous redresserons le commerce local et notre ville ».

Monsieur Jean-Claude BRUBION fait la déclaration suivante :

« Je souhaite tout d'abord vous faire part, Monsieur le Maire de mon étonnement et de nos regrets que l'inscription de ce point important n'ai fait l'objet d'aucune information ni concertation communale et intercommunale.

Nous avons le document joint à la délibération jeudi dernier sans les 21 fiches actions. Celles-ci n'ont été transmises qu'hier après-midi à ma demande auprès de vos services que je remercie. Ces absences prouvent une fois de plus le manque de respect que vous aux élus municipaux.

Sur le fond je n'ai évidemment aucune objection sur cette opération, s'il y a possibilité de faciliter et accélérer la réalisation d'actions déjà en cours ou de nouveaux projets.

Je note qu'une phase de 18 mois d'approfondissement et de diagnostic et de définition des fiches actions sont prévu. Je souhaite que les élus municipaux y soient associés et que l'on précise les conjonctures et les critères de désignation de la gouvernance en particulier du comité de pilotage.

Quelques manques sur les secteurs d'intervention :

- Stratégie intercommunale de l'habitat

L'action sur les îlots dégradés et l'accompagnement des propriétaires et locataires me semble tout-à-fait insuffisante.

- Commerce

Le taux de vacances des commerces est passé sur le territoire de la CVS de 7% en 2012 à 13,8% en 2018. Pour Bolbec, durant la même période, il est passé de 10% à 20%. Je considère qu'il est urgent de mettre en place une stratégie plus coopérative et de mettre en œuvre enfin les 3 axes de travail retenus et qui ont souvent déjà été évoqués.

- Friches

Cet ORT permet aux élus municipaux de Bolbec enfin de disposer d'une fiche action relative au projet de réhabilitation et de réutilisation du site Desgenétais pour la période 2018-2020

Malgré le manque de concertation là aussi je me réjouis de cette fiche après une trop longue période d'inaction municipale sur ce projet déterminant pour notre ville et pour l'agglomération.

Je note l'absence d'une fiche action pour le site de l'ancienne Fonderie du Val Ricard pourtant évoqué dans l'introduction.

Concernant les fiches actions annexes, je note l'absence des fiches ci-après non abordées :

- N°2 : OPAH-RU
- N°3 : ORFO Bolbec et Lillebonne
- N°18 : Etude sur le commerce
- N°20 : Etude sur les secteurs d'intervention Port Jérôme et Lillebonne
- N°21 : Dynamique commerciale de Bolbec

Monsieur Jean-Marc ORAIN fait la déclaration suivante :

« Au-delà de ce document, bien construit avec de belles phrases, et aussi quelques vides notoires concernant les fiches d'action, il est regrettable de constater qu'il reprend au moins pour une bonne part, le programme de l'opposition sur ce sujet d'il y a 6 ans ! Sans doute, s'en est-il inspiré ! Il faut espérer maintenant que, ce qui saute aux yeux des Bolbécais depuis longtemps, que ce soit le problème des nombreuses friches sans avenir ou encore le commerce déclinant par exemple, et exposé dans ce document issu de la loi ELAN soit enfin pris en compte.

« L'image de la ville doit être considérée comme étant le principal atout de l'attractivité dans de nombreux domaines et donc travailler cet item maintenant sans plus tarder. La prochaine municipalité aura ce travail primordial à accomplir ».

Monsieur Dominique METOT conforte les dires de Monsieur Jean-Marc ORAIN sur sa conclusion. Il précise qu'il y a 18 mois pour affiner l'ensemble du projet. La loi ELAN a été votée il y a à peine une année, les décrets sont parus il y a quelques semaines. Il rappelle que ce projet, c'est la municipalité actuelle qui l'a lancé auprès de la DDTM car cela semblait intéressant. Il y a certes un approfondissement à faire avec les services municipaux afin d'identifier clairement les besoins. Si l'Etat suit la ville sur ce projet, cela veut donc dire qu'il suivra aussi financièrement. Il faudra donc que la prochaine municipalité continue ce projet, dont Bolbec est la première municipalité à le mettre en place.

Monsieur Jean-Claude BRUBION trouve exagérer de faire adopter cette convention sans en avoir parlé au préalable et étudier plus en détail ce sujet.

Monsieur Jean-Claude LEPILLER répond que concernant la Friche Desgenétais, une première réunion du jury aura lieu le lundi 25 novembre 2019.

Délibération :

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT est donc un cadre intégrateur qui se matérialise par une convention entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la ville principale de l'EPCI, tout ou partie de ses autres communes membres, l'Etat et ses établissements publics, ainsi qu'à toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par la convention.

La convention délimite un périmètre de stratégie territoriale ainsi que des secteurs d'intervention comprenant :

- Nécessairement le centre-ville de la ville principale de l'EPCI signataire,
- Eventuellement un ou plusieurs centres villes d'autres communes membres,

Ce choix doit être notamment cohérent avec la stratégie d'ensemble de revitalisation de la centralité principale.

Les avantages concrets et immédiats de l'ORT confèrent des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques),
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaires aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, éligibilité au Denormandie dans l'ancien),
- Mieux maîtriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux),
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'aménager, permis d'aménager multi-sites...)

La durée de la convention ORT est fixée à une période de 5 ans.

Le périmètre de stratégie territoriale correspond à l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo avec comme secteurs d'interventions, les localisations suivantes :

- Le centre-ville de BOLBEC,
- Le centre-ville de PORT-JEROME-SUR-SEINE,
- Le centre-ville de LILLEBONNE,
- Le centre-ville de RIVES-EN-SEINE,
- Le centre-ville de TERRES-DE-CAUX,
- Le centre-ville de GRUCHET-LE-VALASSE.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou, en l'absence, Monsieur le premier Adjoint, à signer la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire avec l'Etat et la Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo ainsi que toute pièce ou tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



FIN 2019/31 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur Michel SAINT LEGER donne lecture de son rapport.

Monsieur Jean-Claude BRUBION fait la déclaration suivante :

« En début d'année, lors du précédent rapport d'orientation budgétaire, je m'étais réjoui d'avoir reçu le rapport trois jours avant la commission des finances. Optimiste, je pensais que pour clôturer votre mandature, nous recevions ce document 7 jours avant la réunion de la commission comme je l'ai toujours souhaité pour pouvoir l'étudier sereinement. Eh bien non, votre effort ne s'est pas poursuivi... : Nous avons reçu le rapport la veille de la réunion en fin d'après-midi.

Pourrions-nous espérer recevoir une semaine avant la prochaine commission des finances, prévue le 12 décembre, les documents préparatoires pour le vote du budget 2020 présenté au Conseil Municipal du 23 décembre.

Par ailleurs, dans ses observations de Février dernier, la Chambre Régionale des Comptes nous invite à enrichir avec des annexes, votre rapport d'orientation budgétaire notamment en nature d'évaluation des actions municipales menées, ce que je réclame vivement depuis de nombreuses années. Rien de cela encore cette année et je le regrette vivement.

Je salue toutefois l'abnégation de Monsieur SAINT-LEGER dans sa longue et laborieuse présentation de son rapport que personne n'écoute plus après quelques minutes.

Si ce rapport contenait les infrastructures d'évaluation réclamées je crois que cela serait de nature à optimiser sa présentation et son attractivité.

Sur le contenu je me permettrai d'y revenir lors du vote du budget, le 23 décembre qui ne sera qu'un budget « provisoire » compte-tenu des échéances électorales.

Il n'en reste pas moins qu'il ne sera pas plus enthousiasmant que les précédents.

Concernant la fiscalité, j'ai évoqué son injustice lors du R.O.B du 13 Mars dernier et je l'ai rappelé tout à l'heure lors de l'examen du rapport d'activités de Caux Seine Agglo. Rien ne change, mais ce problème de justice fiscale sur lequel vous êtes resté inactif durant deux mandats est toujours flagrant ».

Monsieur Rachid CHEBLI fait la déclaration suivante :

« Le vote du budget est l'un des moments les plus importants d'une vie municipale, si ce n'est le plus important.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais ici, rendre hommage à M. Saint-Léger, dont dit-on, ce sera le dernier conseil municipal. Il a toujours su rendre ce moment du budget compréhensible au plus grand nombre, à nous les élus mais aussi à tous ceux des Bolbécais qui viennent régulièrement assister au conseil municipal. Il a toujours fait montre de pédagogie, ce qui, et croyez le professeur qui vous le dit, n'est pas toujours très simple.

Et maintenant, je vais dire des choses beaucoup moins agréables...

A l'occasion de ce nouveau et dernier débat d'orientation budgétaire, que remarquons-nous ? On remarque que malheureusement, il n'y a rien de nouveau. Que pourrions-nous dire sur un budget de fin de mandat ? Certes, nous pourrions dire que nous espérons tous, comme un certain nombre de Bolbécais, qui en ont assez de votre politique, que ce sera le dernier.

Mais nous sommes des élus de Bolbec et nous pensons d'abord à l'intérêt de nos concitoyens qui souffrent. Et qui vont devoir souffrir encore quelques mois...

Alors, voilà un énième projet budgétaire où nous ne décelons aucun infléchissement de votre politique, rien en tout cas qui nous indiquerait que vous avez pris la mesure de votre responsabilité dans ce qui nous arrive à Bolbec et dans cette crise sans précédent que nous vivons.

Alors certes, vous n'êtes pas responsables de tout ce qui nous arrive...

Le désengagement de l'Etat qui poursuit la diminution des dépenses publiques mais qui a, je le rappelle, donné des milliards aux plus riches en faisant les poches des étudiants et des retraités au passage. Il y a la suppression de la Taxe d'Habitation, qui réjouit nos concitoyens, à juste titre, accablés qu'ils sont par les impôts de toute sorte. Mais ne nous réjouissons pas trop vite car, à n'en pas douter, cette TH sera remplacée par autre chose et nous serons de nouveaux victimes du « En même temps » du président de la République, qui reprend de la main droite ce qu'il donne de la gauche.

Baisse de la DGF (mais nous ne savons pas encore de combien elle sera écrêtée ?) donc... C'était aussi le cas lors du précédent budget. On ne peut que le regretter en effet.

Quant à la communauté d'agglomération, on se demande bien à quoi ça peut nous servir ce machin-là, comme disait le Général, en parlant de l'OTAN. Nos concitoyens ont un peu l'impression qu'il s'agit de l'Europe, gérée par des technocrates qui n'entendent rien à la souffrance des peuples. Pour ce qui me concerne, je pense qu'il nous faudra remettre tout à plat et poser la question de savoir la raison pour laquelle, depuis que nous avons créé la Communauté de Communes, notre situation à Bolbec ne s'est pas améliorée. Je pense qu'il y a un véritable problème de gouvernance qu'il nous faudra revoir ainsi que de solidarité entre les communes. J'ai été le plus jeune élu de la CVS en 2008, j'ai participé à sa création mais dix ans plus tard, force est de constater que pour nous à Bolbec, le compte n'y est pas ! Il nous faudra revenir sur cette grande disparité qui existe entre les citoyens de cette communauté d'agglomération qui semble toujours profiter aux mêmes, c'est-à-dire, pas encore à notre ville.

Votre budget et votre responsabilité car ces baisses ne vous exonèrent en rien !

- *Ai-je besoin de vous rappeler ce que nous venons de vivre en termes d'inondations ?
Vous avez dépensé des milliers d'euros pour quasiment rien. Et vous allez continuer à en dépenser.*
- *Ai-je besoin de revenir sur la situation déplorable des structures d'aides aux devoirs que vous avez laissé dépérir et mourir à petit feu, alors que nos enfants n'ont jamais eu autant besoin d'aide.*
- *Je ne vois rien dans les investissements qui pourraient aller réduire la fracture entre les Bolbécais.*
- *On n'a plus de médecins : les Bolbécais nous le disent tous les jours, certains sont obligés d'aller se faire soigner ailleurs, d'autres ne se soignent même plus.*
- *La rue piétonne est déserte et ce n'est pas le fait d'aller chercher un ou deux commerçants à 4 mois des élections qui y changera grand-chose : nous espérons seulement qu'il n'est pas trop tard pour rattraper tout ce retard que vous avez pris. Car là réside la solution pour notre ville :*

Nous devons veiller que veuille développer des activités économiques dans le but d'obtenir de nouvelles ressources, vitales à notre survie. Malheureusement vous vous y êtes pris beaucoup trop tard.

Et c'est maintenant seulement, à 4 mois des élections que vous courez après d'éventuelles ouvertures de magasins à Bolbec. Mais les Bolbécais ne sont pas dupes et ne se laisseront pas trompés par vos manœuvres.

- *Était-il nécessaire de construire une médiathèque de cette taille ?*
- *Était-il nécessaire d'agrandir la mairie et de réhabiliter la maison Léger ?*

Tout cela nous a coûté beaucoup d'argent, un argent que nous aurions pu mieux investir.

Je rappelle seulement cet énorme paradoxe, votre énorme paradoxe, vous nous dites que les moyens manquent et en même temps, vous construisez des bâtisses grandioses et faites des places qui, aux dires des usages, ne sont du reste pas très fonctionnelles.

Et pourtant les moyens existent : nous l'avons dit et l'avons répété, la ville de Bolbec a les moyens d'une autre politique moins mortifère car c'est bien de cela qu'il s'agit, votre politique est mortifère, elle décourage les plus vaillants qui s'en vont ailleurs.

La preuve de ce professionnel de santé qui me disant l'autre jour : le maire n'est jamais venu nous voir pour un projet. Et pourtant nous en avons un et parfaitement viable. Nous attendons mars 2020, si nous n'avons rien à ce moment, nous nous en irons ailleurs. Et souvenez-vous de la « Porcelaine blanche » qui s'en est allée à Gruchet-Le-Valasse, en dépit de la cherté du loyer qu'elle aurait à payer là-bas !

La santé financière nous a été rappelée par la Chambre Régionale des Comptes, il n'y a pas si longtemps, ce qui semblait vous réjouir. En matière d'endettement, nous sommes largement dans les exigences de l'Etat. Par conséquent, nous aurions pu envisager des investissements dans d'autres domaines que ceux que vous avez privilégiés jusqu'à présent. J'ai relevé cette phrase dans votre exposé : « Des fonds seront levés si nécessaires... » Parce que vous, M. Saint-Léger, vous considérez qu'à Bolbec, tout va bien ? Pour rétablir la situation que vous nous laisserez, nous serons bien obligés de lever des fonds comme vous dites !

Mais voilà, malgré ce potentiel, vous persistez dans l'erreur. Voilà ce qui est en train de se passer dans notre ville : elle se vide de sa substance, de ses forces vives. Vous nous présentez cet énième projet budgétaire mais pourquoi faire ? 22% de pauvreté à Bolbec, que proposez-vous dans votre projet ? Rien 23% de chômage, que proposez-vous ? Rien !

Bolbec est la ville de la vallée du commerce où nos enfants font le moins d'études ; que proposez-vous ? Rien !

Le Havre, Fécamp, Saint-Romain ont trouvé des solutions pour lutter contre les déserts médicaux. Et vous, à Bolbec, qu'avez-vous proposé pour lutter contre ces mêmes déserts médicaux qui nous menacent depuis dix ans ? Rien ! 38% de nos concitoyens ont voté pour un parti d'extrême droite lors des dernières élections. Qu'avez-vous fait pour venir en aide à notre classe moyenne qui croule sous les taxes, pour rétablir le lien social qui permettrait à nos concitoyens de mieux vivre ensemble ? Rien !

Malgré nos mises en garde répétées, vous avez décidé de persister dans l'erreur... c'est terrible pour les Bolbécais que nous avons eu de cesse de défendre ici en vous alertant sur vos erreurs, alertes auxquelles vous êtes restés malheureusement sourd ! »

Monsieur Douglas POTIER fait la déclaration suivante :

« Je pense qu'il serait déplacé de commencer sans dire un mot pour Monsieur SAINT LEGER, parce que l'on a pas encore réussi à lui faire verser la petite larme.

Nos relations à nous, elles n'ont jamais été simple, c'est le moins que l'on puisse dire. Je crois que l'on a été un certain nombre d'années sans nous saluer. Nous étions dès l'origine très opposés, vous le doyen et moi le benjamin de cette assemblée.

Et pour autant au-delà de ce qui nous différencie, j'ai beaucoup appris à votre contact. Vous êtes resté un adversaire politique. Mais quand je suis arrivé ici à 18 ans, il faut le dire, inexpérimenté, j'ai eu la chance d'avoir des adversaires de qualité, au premier rang desquels vous figurez. Comme le disait Napoléon « On progresse vite sur le champ de bataille ». J'ai dû beaucoup travailler pour pouvoir arriver à votre cheville, j'espère y être arrivé, sans doute me direz-vous le contraire. En tout état de cause, vous resterez pour ma part que vous soyez réélu ou pas, cette petite lumière du 1^{er} étage de la Mairie, allumée à 22h lorsque l'on passe devant.

Et sachez Monsieur SAINT LEGER qu'au-delà de toutes nos différences, si comme je l'appelle de mes vœux, le grand renouvellement de la classe politique Bolbécaise à lieu en Mars 2020, nous tâcherons mon équipe et moi-même de perpétuer au mieux vos enseignements et de transmettre aux futures générations de Bolbécais, l'engagement qui a été le vôtre en 25 ans dans la vie politique locale.

Monsieur le Maire quant à vous, vous attendrez le mois prochain pour que l'on vous dresse des couronnes de lauriers.

En ce qui concerne les orientations budgétaires, je voudrais avant de commencer Monsieur le Maire, revenir sur ce que je vous ai dit tout à l'heure.

Je souhaite que la campagne électorale reste en dehors de tout ça ce soir. Vous avez eu, au cours des six dernières années, vos positions, je les ai combattues, j'ai eu au cours des dernières années les miennes, vous les avez combattues, c'est l'expression la plus élémentaire de la démocratie, c'est sein et distinct de tout contexte électoral.

Cette année nous ne serons pas adversaire direct, les Bolbécais choisiront en temps et en heure, entre votre candidat et moi, et à ce moment-là nous aurons l'occasion, en dehors de cette assemblée de nous exprimer.

Je suis le seul Conseiller Municipal de l'opposition à avoir voté en six ans deux de vos budgets. Donc ce soir restons apaisés, vous connaissez mon ton critique, certains disent agressif, il correspond non seulement à ma personnalité, mais au constat que je fais de la situation de la Ville.

Et puisqu'il faut commencer par le commencement et finir par la fin, je reviendrais point par point sur tous les éléments que vous avez évoqués.

• **Dotations :**

La dotation de solidarité urbaine augmente cette année de plus de 30 000 €, c'est un signe de mauvaise santé économique et sociale dont il ne faut pas se réjouir, d'autant plus qu'elle augmente chaque année depuis le début de cette mandature.

En effet les critères qui sont pris en compte pour le calcul de cette dotation sont le revenu par habitant, le pourcentage de bénéficiaires d'aide aux logements et la proportion de logements sociaux notamment. Or, la DSU de Bolbec augmente autant chaque année, c'est donc un signe que ces indicateurs ne cessent de se dégrader. Alors, si c'est un avantage dans la construction de votre budget, cela ne doit pas nous réjouir.

- **Fiscalité :**

Vous faites part de votre volonté de maintenir les taux à leurs niveaux actuels, alors qu'il est vital pour notre ville, pour nos concitoyens, pour nos entreprises, pour nos commerçants, pour notre attractivité, de les ramener au niveau où elles étaient avant 2016 lorsque vous avez exercé la plus forte hausse de tout le Département. Vous prétextez comme chaque année, la faiblesse des bases pour expliquer la hauteur des taux. Ce n'est pas parce que les bases sont faibles qu'il faut augmenter les taux, mais parce que les bases sont faibles qu'il faut baisser les taux, pour rendre l'attractivité à notre ville et pour permettre à nos bases de s'élever.

Sur le plan de la dette, elle augmente à nouveau et passe à 1 million d'euros supplémentaire qui pèsera sur la tête des générations futures de Bolbécais. Vous avez hérité en 2009 d'une dette de 10 500 000 euros, et vous nous rendez les clefs de la Ville avec une dette de 10 500 000 euros. Personne n'est dupe lorsque vous expliquez avoir désendetté la Ville, en réalité vous avez remboursé ce que vous avez emprunté. En 12 ans, alors que la période d'embellie économique que nous traversons actuellement est propice à la restructuration, des structures de la Commune, la dette de la Ville n'a pas diminuée d'un euro, comme l'habile politicien que vous êtes a tenté de nous faire croire.

Concernant l'encours par habitant, je ne comprends pas bien comment celui-ci peut diminuer, alors que l'encours total augmente, à moins que le nombre d'habitants augmente proportionnellement, mais avec l'encours tel que vous nous l'avez présenté, il faudrait que notre Ville comptabilise une population de 14 000 habitants, à ma connaissance nous sommes en dessous des 12 000 habitants. Si nous comparons avec des Villes de même taille, exemple Montivilliers 638 € de dette par habitant, Yvetot 577 € de dette par habitant, Barentin 45 € par habitants, Bolbec 737 € par habitant, il est donc grand temps de faire des choix. Pour moi et celui de mon équipe est clair, le choix est celui du courage et celui des générations futures des Bolbécais.

- **Personnel :**

J'aimerais d'abord avoir une pensée pour les formidables jardiniers de la Ville dont le travail a été le week-end dernier, honteusement gâché par les vandales qui ont saccagé plusieurs massifs de fleurs à travers la Ville.

Il me paraît évident que la répartition du personnel est largement déséquilibrée, un seul agent est dédié à la Police Municipale, sur 250. Alors que la Police Nationale dénonce des conditions de travail sordides et juste titre, elle ne dispose en effet que d'un seul véhicule de patrouille sur toute la circonscription, et réclame vivement l'appui d'une vraie Police Municipale, pour les soulager des interventions plus courantes.

Les habitants, quant à eux, constatent l'application d'une part, d'une politique du PV systématique en centre-ville par le Garde Champêtre et de l'autre côté, l'absence totale de présence rassurante dans les quartiers. Cette situation n'a que trop duré. Au moins, avez-vous l'honnêteté d'annoncer la couleur, les remplacements et les recrutements vont continuer jusqu'à la fin de votre mandat. Si l'on se demande comment la Ville a pu survivre jusqu'alors, vous appelez comme chaque année à la vigilance concernant les charges de personnel, un vœu pieu qui ne se traduit jamais par des actes, puisque les charges de personnel augmentent à nouveau de 2% cette année. Pour atteindre près de 50% de nos recettes de fonctionnement contre 45% en 2012. Il faut donc être sérieux, nos charges de personnel doivent enfin refluer et la répartition des effectifs doit être rééquilibrée en faveur de la sécurité des Bolbécais.

Et pour conclure sur le plan des investissements, puisqu'il est convenu de désigner ainsi ce qui n'est en réalité qu'une politique de grands travaux, dont on jugera en son âme et conscience de son utilité. Je ne reviendrais ni sur l'extension de l'Hôtel de Ville, qui défigure à jamais notre splendide bâtiment, ni sur tous les travaux les plus coûteux entrepris au cours de votre mandature.

Et je noterais simplement parmi ce corso fleuri de dépenses, l'absence totale de prise en considération pour l'un des projets les plus nécessaires à Bolbec et aux Bolbécais, de la Maison Médicale que vous aviez promise en 2014, c'était l'une de vos rares promesses. Le Centre Médical n'a pas les épaules à lui seul et vous le savez pour revitaliser Bolbec sur le plan de la santé. Il faut bien sûr le soutenir, comme toutes les initiatives privées qui iront dans ce sens. Il est important de déployer une véritable vision politique pour la santé des Bolbécais.

Passons, bien sûr, sur la situation amusante de la poursuite des travaux de la « Chapelle Sainte Anne » encore eut-t-il fallu qu'ils commencent un jour. A en juger par le sinistre état de ce phare de notre patrimoine non seulement religieux mais aussi social, mais aussi ouvrier.

La fin de votre mandature approche Monsieur le Maire, ces orientations budgétaires s'en ressentent. Ce que vous nous présentez ce soir ce n'est pas le rapport budgétaire volontaire et ambitieux que les Bolbécais attendent, mais un aveu de renoncement et d'agonie. Il ne reste plus en somme qu'à éteindre les lumières et à se ressaisir avec la prochaine Municipalité ».

Monsieur Philippe BEAUFILS répond que l'agrandissement de la Mairie était une nécessité au vu de l'état dans lequel se trouvait la Mairie Annexe. Le personnel travaillait dans des conditions déplorables, il fallait donc réagir.

Il rappelle que lors de la mise en place de cette Municipalité, il y avait un taux de formation des employés quasi inexistant. Aujourd'hui nous avons un taux de 95%, ces formations ont permis à certains agents de progresser dans leurs corps de métiers. Cela a permis aussi de garder notre personnel habitant à Bolbec.

Il répond à Monsieur POTIER et intervient en ces termes :

« Je ne comprends pas votre revirement d'opinion dans le discours de votre campagne électorale. Notamment lorsque vous faites part de votre soutien aux associations mais aussi au personnel communal. Vous proposez un rééquilibrage des effectifs, donc vous revenez bien à ne remplacer qu'un départ en retraite sur deux comme vous l'avez déjà dit. Tout à l'heure vous remerciez les jardiniers, mais il aurait fallu aller les voir le lundi matin suivant les dérogations pour leur dire.

Il revient sur les dires de Monsieur CHEBLI qui soulignait les soi-disant projets pharaoniques notamment la salle de sport, la salle de musculation et la salle de gymnastique. Il faut plutôt se féliciter de voir les associations s'agrandir, preuve que la ville est sportive ».

Monsieur Jean-Marc ORAIN fait la déclaration suivante :

« Concernant le projet de rénovation du centre médical qui tarde à se concrétiser (les travaux devaient démarrer l'été dernier d'après un article de Paris-Normandie du mois de Février), et afin de faire taire les doutes et interrogations autour de ces travaux, il serait bon maintenant que le dossier avance rapidement. De plus, devant la difficulté d'attirer des médecins sur un territoire, il est primordial que ce projet soit réellement attractif à l'image de ce qui a été construit à Yvetot par exemple. Les Bolbécais attendent du concret que ce soit pour ce projet ou pour la future maison de santé toujours envisagée par l'intercommunalité et à ce jour resté lettre morte ».

Séance du 20 novembre 2019

Monsieur Rachid CHEBLI rappelle qu'il a toujours défendu le personnel. Certes, il n'est pas toujours d'accord sur ce qui a été fait mais c'est son droit. Il juge qu'un certain nombre de projets réalisés sont pharaoniques, et revient sur le fait que pour lui le Maire voulait laisser une trace de son passage aux dépens des Bolbécais.

Monsieur Dominique METOT tient à rappeler que ce rapport d'orientation budgétaire est fait pour que les uns et les autres puissent s'exprimer. Il rappelle qu'en 2014 la municipalité actuelle avec ses projets, a été élue avec 60% des voix.

Depuis une dizaine d'années les dotations de l'Etat ont baissé d'à peu près une année de fonctionnement de la ville de Bolbec, soit prêt de 14 millions et demi. L'endettement a été réduit, même si pour certains élus de la minorité, la municipalité actuelle aurait dû faire le choix de s'endetter un peu plus au lieu d'augmenter les impôts. Mais si l'on augmente l'endettement, c'est augmenter les remboursements qui viennent grever les frais de fonctionnement et donc augmenter le budget de fonctionnement ce qui n'est pas cohérent et faire peser sur les générations suivantes le poids du remboursement des emprunts.

Dans un deuxième temps, les investissements soi-disant pharaoniques dont parle Monsieur CHEBLI notamment la Médiathèque qui pour rappel est financée par la DRAC en grande partie, donc l'Etat qui impose des surfaces de 0.8 m² par habitants pour être financé. Ce projet ne coûtera rien à la Ville, ni en investissement ni en fonctionnement. Certes, l'Etat ce sont les impôts des Français. Donc, sans cela Monsieur CHEBLI, ce projet n'aurait pas pu voir le jour si la Ville devait le financer. On a une médiathèque de 130 m² qui était une ancienne caserne de pompiers dont les locaux exigus n'autorisent un fonctionnement correct.

Il rappelle que Monsieur CHEBLI avait dans son programme d'élection 2014 la venue d'une entreprise qui devait créer 250 emplois. Monsieur le Maire attend toujours de rencontrer le chef d'entreprise.

Il revient sur le fait que Bolbec n'avait jamais eu d'hôtel d'entreprises, ce qui est chose faite aujourd'hui sur la zone Bolbec-Saint Jean de la Neuville, construit par Caux Seine Agglo où il y a eu un peu plus de 350 emplois de créé et quelques dizaines le seront dans les prochains mois.

En matière d'éducation, il souligne qu'en 2008 la municipalité actuelle a rencontré un problème avec l'école Hatinguais où il n'y avait pas assez de place pour organiser un service de repas tous les midis et dont les enfants devaient se rendre dans l'école primaire à proximité. La première décision que ce Conseil Municipal a prise en 2008, c'est donc la construction d'une nouvelle école. Tous les ans, environ 200 000 à 300 000 € sont investis dans le domaine scolaire. Pour information, le meilleur lycée Normand, est le lycée Pierre de Coubertin à Bolbec.

En ce qui concerne les déserts médicaux, il tient à préciser qu'il a rencontré récemment Madame le Maire de Fécamp qui a un Centre Médical Municipal que l'ancienne Municipalité avait mis en place dans lequel il reste des bureaux médicaux vacants faute de médecins intéressés pour venir s'y installer.

En partenariat avec l'intercommunalité et en fonction de nos moyens, les élus travaillent donc sur un projet de mise en place d'un PSLA, en lien avec l'ARS pour être reconnu en zone défavorisée. Ils travaillent aussi avec les médecins locaux qui ont pu investir, comme un radiologue, dans l'actuel Centre Médical dont le permis de construire a été signé fin Mai. Il est envisagé de faire 1 300 000 euros de travaux et dans ce cadre, la Ville s'est engagée auprès de cette société à démolir les anciens ateliers municipaux prévus dans le marché de démolition.

Après une rencontre avec le Premier Ministre dernièrement, il lui a soumis l'idée d'obliger les nouveaux médecins sortant d'études de venir s'installer dans les zones défavorisées.

Il rappelle que le fait d'avoir moins de médecins amène à avoir une augmentation des dépenses des services de sapeurs-pompiers et des hôpitaux. Les territoires les plus défavorisés sont la Manche, l'Orne, l'Eure, le Calvados et en dernière position la Seine-Maritime. En 2014, il avait reçu un courrier du Conseil de l'Ordre des Médecins dans lequel il était demandé de ne pas avoir recours aux médecins étrangers. Si la problématique n'était ciblée que sur Bolbec, il faudrait s'inquiéter mais cela est général.

Il demande à l'assemblée que toute personne ayant une solution à proposer, vienne le rencontrer pour trouver une issue favorable à ce problème, pour le bien de la population.

Sur l'augmentation des impôts entre 2008 et 2019, il reviendra sur le sujet lors du prochain Conseil Municipal et prouvera que les impôts ont baissé et non augmenté comme certains le disent.

Il remercie les 33 élus de leur implication au sein de la Commune, certes avec des opinions différentes mais c'est ce que l'on appelle la démocratie.

Il précise que dernièrement, dans la parution d'un magazine sur l'immobilier, apparaissait une étude dans laquelle Bolbec affichait 5% de vente immobilière en plus. Pour information, si l'on regarde les villes de même strate sur le territoire de Caux Seine Agglo, la taxe d'habitation est en moyenne de 758 € par habitant alors qu'à Bolbec elle est de 650,65 € par habitant, en foncier bâti il est de 1020 € par habitant à Bolbec et 1 253 € dans les autres villes.

Il revient sur les dires de Monsieur POTIER qui avance que s'il est élu Maire, il ne remplacerait pas un départ en retraite sur deux, mais propose de créer une Police Municipale souhait émis plusieurs fois au sein de cette enceinte. Mais celui-ci ne se rend pas compte que si nous créons une Police Municipale à Bolbec, la Police de l'Etat sera supprimée. Alors, si la ville n'a plus de police d'Etat, les charges de fonctionnement de la commune seront augmentées du fait qu'il faudra créer une Police Municipale rémunérée par la Ville. Donc, s'il faut remplacer les 60 agents de police de l'Etat par des fonctionnaires territoriaux, il faudrait supprimer ce nombre de fonctionnaires dans les écoles et dans différents services municipaux, cela veut donc dire ne pas pouvoir baisser la taxe foncière.

Si l'on regarde de près la première recette de plus de 14 millions et demi, ne sont pas les impôts locaux mais l'attribution de compensation de l'intercommunalité. 6 800 000 € c'est à dire ce que les entreprises payaient au travers de la taxe professionnelle avant la réforme Sarkozy de 2010, c'est ce que Monsieur CHEBLI avec son équipe avant le 1^{er} janvier 2008 à négocier.

Séance du 20 novembre 2019

Alors que Port-Jérôme-sur-Seine perçoit 14 500 000 € d'attribution de compensation, Lillebonne 9 500 000 €, Bolbec seulement 6 618 000 €. On peut donc essayer de négocier pour une plus grande solidarité ce que réclame Monsieur BRUBION, mais à l'époque il était dans la majorité.

Il a été mis en place il y a 2 ans, une dotation de solidarité communautaire dont Bolbec est la première commune aujourd'hui à en bénéficier.

Les études sur la problématique des inondations sont en cours, une réunion est programmée le 29 novembre pour finaliser un certain nombre de points, l'ensemble des travaux seront financés par l'intercommunalité, ces travaux sont évalués à plusieurs millions d'euros sans compter les achats de terrains qui ont été faits auparavant (l'ancienne friche Coustham, la maison attenante, HEXION qui est en cours de rédaction d'acte).

Quand il entend que rien n'a été fait pour les inondations, il rappelle que face à Intermarché la pleine inondable n'existait pas, que le bassin a été entièrement réalisés au-dessus du Val-aux-Grès et que d'autres bassins ont été réalisés pour plusieurs millions d'euros sur l'ensemble du territoire.

Il fait part que récemment il a participé à une réunion au sujet des éoliennes. Certains habitants des communes où est prévu ce projet, avaient peur de n'avoir que des inconvénients et pas d'avantages. Il leur a donc expliqué que les habitants de Bolbec récupèrent les eaux des bassins versants, ce qui provoque les inondations parfois très importantes.

Monsieur Douglas POTIER fait part que ce n'est pas la démocratie qui s'exprime mais le mensonge et intervient en ces termes :

« Après les dires de Monsieur BEAUFILS qui disait tout à l'heure, que je voulais diminuer le personnel de 50%, et quand bien même je le voudrais, je ne pourrais pas. Le Maire nous explique qu'en créant demain une Police Municipale à Bolbec, nous perdrons la Police Nationale.

La Police menace aujourd'hui de quitter Bolbec, vous êtes aux responsabilités Monsieur le Maire depuis 25 ans. En tout état de cause, est-ce que la situation de la Police Nationale à Bolbec aujourd'hui est meilleure qu'elle n'était en 1995, voire même qu'en 2008. La réponse est non, donc si demain votre candidat et votre majorité sont réélus et qu'ils continuent de faire ce que vous avez fait sur le plan de sécurité municipale, c'est-à-dire pas grand-chose, la police quittera Bolbec c'est évident. Si nous ne réagissons pas maintenant, si nous ne créons pas une Police Municipale, si nous ne permettons pas aux fonctionnaires municipaux comme nationaux de la sécurité de travailler dans un hôtel de police commun, oui la police quittera Bolbec. Cela sera un drame, ce sera votre responsabilité et je me battrais dans les mois à venir pour faire en sorte que cette fatalité n'intervienne pas ».

Monsieur Jean-Claude BRUBION fait la déclaration suivante :

« Je confirme les propos de Monsieur le Maire concernant les subventions d'investissement pour la réalisation des Médiathèques. L'Etat, la Région et le Département conditionnent en effet leur subvention, en particulier sur le critère minimal de surface par habitant de 0.07 m² imposé. Je crois, à juste titre, par le Ministre de la Culture.

Concernant la pénurie de médecins, je ne crois pas qu'il soit pertinent d'opposer l'hypothèse de la nécessité d'une maison de santé. Beaucoup sont une réussite malgré des échecs en fonction des conditions d'installation. Au projet de restauration du Centre Alexis Carel, la situation est trop grave pour engager des polémiques inutiles.

Séance du 20 novembre 2019

Sur le sujet des inondations, je suis tout-à-fait conscient des moyens que la C.V.S consacre à leur prévention. Ce que je vous reproche c'est que cette problématique n'ait pas été prise dès le début de votre mandat à la suite de la précédente municipalité.

Concernant l'allocation de compensation mise en place en 2008 lors de la création de la C.V.S, elle doit être optimisée pour plus de solidarité. Ce que vous n'avez pas fait ».

Délibération :

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence.

Cet article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

En préalable au débat, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté.

De plus, pour les collectivités de notre importance, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution des dépenses, des rémunérations, des avantages en nature).

Le rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu à un vote et est transmis au représentant de l'Etat.

C'est ce rapport qui est présenté aujourd'hui en Conseil Municipal.

DELIBERATION ADOPTEE PAR
27 VOIX POUR (élus de la Majorité)
ET 7 VOIX CONTRE (élus de la Minorité)



FIN 2019/32 - DEMANDES DE SUBVENTIONS - AMENAGEMENT DE NOUVEAUX LOCAUX POUR LES RESTOS DU CŒUR

Monsieur Michel SAINT LEGER donne lecture de son rapport.

Monsieur Jean-Claude BRUBION fait part qu'il faudra être vigilant car cette maison fait partie du patrimoine textile de Bolbec et elle mérite d'être attentif.

Séance du 20 novembre 2019

Déclaration :

Les Restos du Cœur disposent aujourd'hui d'un centre de distribution situé sur le site Desgenétais.

Le bâtiment mis à disposition de l'association présente des désordres importants, et par ailleurs, il fait partie des constructions qui ne seront pas conservées lors de la requalification du site.

Il a donc été décidé dans un premier temps d'aménager un bâtiment désaffecté situé rue Souillard pour accueillir l'activité des Restos du Cœur.

Le coût des travaux était estimé à **568 010 € HT** soit **681 612 € TTC**.

Cependant, au fur et à mesure de l'avancement des études préparatoires, des surcoûts sont apparus qui ont rendu l'opération déraisonnable d'un point de vue financier.

Une autre solution a donc été étudiée qui consiste à édifier un bâtiment modulaire sur un terrain situé dans l'emprise foncière des services techniques municipaux et accessible par l'avenue du Maréchal Joffre. Le coût de ce projet, après appel d'offres, s'élèvera à **392 843 € HT** soit **471 411,60 € TTC**.

A ce coût, il convient d'ajouter **150 000 € HT** soit **180 000 € TTC** destinés à aménager une voie d'accès et des places de stationnement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de demander l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) du Département, et d'autoriser le Maire ou son 1^{er} Adjoint à signer tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



FIN 2019/33 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR HABITAT 76 - TRAVAUX RUE DU 19 MARS 1962

Madame Marie-Jeanne DEMOL donne lecture de son rapport.

Monsieur Dominique METOT informe l'assemblée que le travail avec les différents de longue haleine, que cela soit privé dans le cadre de l'OPAH, public dans le cadre des partenariats avec eux. Sur cette rénovation du quartier de la rue Henri Ferric, la première rénovation sur les 3 immeubles de la rue du 19 Mars 1962 s'élève à 2 400 000 € et grâce à ces travaux, les charges baisseront de 15 € 98 par mois pour un T1, de 23 € 37 pour un T2, de 28 € 40 pour un T3, de 39 € 67 pour un T4 et 49 € 54 pour un T5.

Séance du 20 novembre 2019

La suite de la rue Henri Ferric est programmée pour 2021. Une partie de la rénovation des façades sur la rue Calmette et Guérin et des Passereaux va être réalisée dans les prochains mois. Et, actuellement, un travail est réalisé avec la société SEMINOR pour la rénovation de 81 logements cette opération aura un coût de plus de 3 millions d'euros, fin 2020 début 2021.

Déclaration :

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le contrat de prêt n° 100122 en annexe signé entre l'Office Public de l'Habitat du Département de la Seine-Maritime, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la VILLE DE BOLBEC accorde sa garantie à hauteur de **30 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **2 160 000 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 100122, constitué d'une Ligne du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de valider cette garantie d'emprunt et autoriser Monsieur le Maire ou, en l'absence, Monsieur le Premier Adjoint à signer toute pièce ou tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



**RH 2019/11 - MODIFICATION DES CRITERES CONCERNANT L'EVALUATION GLOBALE
POUR LE VERSEMENT DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL**

Monsieur Philippe BEAUFILS donne lecture son rapport.

Délibération :

Afin de tenir compte des observations formulées par les évaluateurs, la fiche d'évaluation a été réactualisée, en remplaçant notamment le critère « acceptable » par « à améliorer ».

Vu l'avis favorable unanime du Comité Technique en date du 17 octobre 2019,

→ Versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Le CIA sera donc versé annuellement en mars au regard des appréciations finales suivantes :

- | | |
|--------------------------|------|
| • Travail exceptionnel : | 450€ |
| • Travail satisfaisant : | 300€ |
| • Travail à améliorer : | 204€ |
| • Travail insuffisant : | 0€ |

Les autres conditions restent inchangées.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider ces nouveaux critères à compter du 1^{er} décembre 2019.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



**ST 2019/10 - RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIONS REALISEES EN FAVEUR DES
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Madame Ghislaine FERCOQ donne lecture de son rapport.

Monsieur Dominique METOT précise que, sur les 4 dernières années, en ce qui concerne l'accessibilité sur les voiries et les bâtiments communaux, des investissements ont été réalisés pour près de 569 000 €, soit en moyenne plus de 142 000 € par an. Il en profite pour remercier Madame Ghislaine FERCOQ, présidente de la commission, pour son implication au sein de ce projet pour faire avancer les choses.

Séance du 20 novembre 2019

Délibération :

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » identifie les actions à mener, par les communes, sur leurs territoires dans les domaines du transport, du logement et de la culture pour faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap dans la ville.

Dans ce cadre, la commission pour l'accessibilité, créée par délibération du 23 septembre 2009 doit établir un bilan annuel ayant pour objet de :

- dresser un constat de l'accessibilité de la voirie, des espaces publics et du cadre bâti existant sur le territoire de la commune,
- faire des propositions de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant,
- restituer les actions menées par les autorités compétentes en matière de transports et logements adaptés,
- et globalement, recenser l'ensemble des actions menées par la Ville dans le domaine du handicap.

Les initiatives de partenaires culturels et les actions spécifiques ayant bénéficié d'un soutien de la Ville sont également valorisées dans les domaines sportifs, culturels et de loisirs.

En termes d'engagements financiers, la Ville dépense en moyenne sur cette mandature 100 000 € par an en travaux bâtiments et voirie, exclusivement dans le domaine de l'accessibilité.

Le bilan 2019, annexé, a été préalablement présenté et validé par les membres de la commission le 7 novembre 2019 et fait état des travaux réalisés en 2019 par la Collectivité.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte et de valider le bilan annuel 2019 établi par la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE ET VALIDE CE BILAN ANNUEL



ST 2019/11 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (C.C.S.P.L) : BILANS D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 2018 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE TRANSPORT URBAIN ET CONCESSIONS POUR LA DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE et D'ENERGIE GAZ

Monsieur Dominique METOT donne lecture de son rapport.

Séance du 20 novembre 2019

Délibération :

Par délibération du 16 avril 2014, le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L) et désigné ses membres.

Dans le cadre de la délégation de service public pour le transport urbain et des deux concessions pour la distribution d'énergie électrique et d'énergie gaz, la C.C.S.P.L s'est réuni les 16 et 18 septembre 2019 pour examiner les bilans d'activités de l'année 2018.

La commission a approuvé les rapports présentés.

Les rapports et comptes rendus sont portés à la connaissance du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE ET VALIDE CES BILANS D'ACTIVITES



DRESA 2019/13 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA MAISON DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE - RAPPORT ANNUEL 2018
--

Monsieur Dominique METOT donne lecture de son rapport.

Délibération :

Dans le cadre de ses compétences, la ville de BOLBEC développe une politique publique « petite enfance », qui s'est notamment traduit par la création d'une maison de la famille et de l'enfance (MFE).

Cet établissement est un lieu d'éveil, de prévention et d'épanouissement. En plus de l'accueil des enfants, il offre des services liés à la parentalité, à l'information du grand public ainsi qu'à l'accompagnement professionnel des assistantes maternelles.

Par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2016, la commune de BOLBEC a décidé de confier l'exploitation de la MFE à la délégation Nord- Ile de France de la fédération Léo Lagrange, grâce à une délégation de service public (DSP).

Ainsi, la MFE concrétise la volonté municipale d'assurer et d'améliorer son offre en direction de la petite enfance et de la famille pour offrir un service d'accueil de qualité, de soutenir les professionnels dans leurs fonctions et d'associer les parents dans une dynamique de co-éducation.

Chaque année le délégataire remet un rapport de sa DSP, faisant état du bilan pédagogique et financier de l'activité.

Séance du 20 novembre 2019

Etudié lors de la commission consultative locale des services publics du 18 septembre dernier, le rapport 2018 du délégataire doit être ensuite présenté pour information aux membres du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CE BILAN D'ACTIVITES



DRESA 2019/14 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ADALE

Monsieur Dominique METOT donne lecture de son rapport.

Monsieur Rachid CHEBLI remercie cette association pour son aide auprès des enfants de ce quartier.

Monsieur Jean-Marc ORAIN fait part qu'il aurait été bon d'avoir des données chiffrées sur la cause de ce déficit.

Monsieur Jean-Claude BRUBION fait la même remarque que Monsieur Jean-Marc ORAIN.

Monsieur Dominique METOT informe l'assemblée qu'il a reçu cette association récemment qui rencontre un problème de fonctionnement : le conseil d'administration qui ne se réunit pas, pas d'assemblée générale et plus de président. Une nouvelle présidente a été nouvellement élue. Il a demandé un audit financier qui doit se dérouler début novembre.

Délibération :

L'ADALE connaît une situation financière critique pour l'année 2019.

Le compte de résultat provisoire 2019 devrait être déficitaire et ne leur permettrait pas de payer leurs charges de fin d'année.

Afin d'apporter son soutien à cette association, la Ville a missionné un cabinet d'expertise comptable, et souhaite lui octroyer une subvention exceptionnelle, afin qu'elle puisse faire face à ses dépenses.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 6 500 euros et à signer tout document ou pièce nécessaire à la conclusion de ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



DRESA 2019/15 - RENOUELEMENT ANNUEL DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAUX VALLEE DE SEINE POUR L'ORGANISATION DE L'EPS DANS LES ECOLES

Monsieur Ludovic HEBERT donne lecture de son rapport.

La communauté d'agglomération Caux vallée de Seine a décidé par délibération du Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2009, d'harmoniser et de développer l'Education Physique et Sportive sur l'ensemble du territoire pour les élèves de cycle 3 (du CE2 au CM2), à raison d'une heure hebdomadaire durant l'année scolaire.

Afin de faciliter l'exercice de cette compétence intercommunale, la communauté d'agglomération confie chaque année à la commune de BOLBEC l'organisation et la réalisation des interventions en EPS dans les écoles de la ville.

Il convient alors de signer annuellement une convention afin de définir les modalités techniques et financières et plus particulièrement les modalités de remboursement par la communauté d'agglomération des dépenses de rémunération des éducateurs sportifs communaux.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de valider le renouvellement de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou, en l'absence, Monsieur le premier Adjoint, à la signer ainsi que toute pièce ou tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Rachid CHEBLI revient sur les questions que se posent les riverains qui habitent autour de la Fonderie du Val Ricard, sur le devenir des produits dangereux encore stockés dans celle-ci.

Monsieur Dominique METOT répond que la liquidation de cette société n'est pas encore terminée. Suite à un entretien avec l'EPFN celui-ci accepte de participer au financement pour une étude de sol. Celle-ci pourra être lancée quand l'accès au site sera possible.

Monsieur Douglas POTIER évoque, tout d'abord, une question concernant le quartier du « Beau Soleil » sur lequel les riverains lui ont fait part d'une problématique concernant les poubelles. Lorsqu'ils ont choisi d'acquérir un bien dans ce quartier, il leur avait été promis un ramassage porte à porte. Or, à l'heure actuelle il n'en est rien, les poubelles enterrées sont inutilisables puisqu'elles sont souvent inondées, ce qui implique que le quartier bénéficie de poubelles qui sont entreposées à l'entrée du quartier et sont souvent pleines ou renversées.

Seconde question, il intervient en ces termes :

« Concernant la construction de la mosquée sur le quartier de Fontaine Martel, ce projet pose deux problèmes particuliers :

- *Premièrement, en matière de circulation et de stationnement :*

Nous sommes là sur un espace public de 160 m² qui dispose de seulement deux places de stationnement, un sous-sol est déclaré comme un garage privé, sans qu'aucun plan ai été fourni et sans que, qui que ce soit puisse garantir d'abord qu'il s'agisse bien d'un garage. Et si oui, s'il répond à la prescription du PLU en terme de stationnement, puisque celui-ci prévoit pour les constructions d'assurer un nombre de place de stationnement suffisante pour les besoins actuels et futur des usagers, des visiteurs et des services et tout cela en dehors des voies de circulation donc en dehors des places de stationnement publiques.

- *Le deuxième problème que cette situation pose c'est un problème de soutien Municipal :*

Vous ne pouvez pas ignorer le caractère cultuel et non pas culturel de l'Association constructrice. J'en veux simplement pour preuve parmi d'autres, au-delà de la nature réelle de ce projet, de la présence du président de cette association en 2015 et 2016 lors des rencontres inter-religieuses à Bolbec au côté du Pasteur qui représentait les protestants, du Curé qui représentait les Catholiques et donc le président de l'association qui représentait les Musulmans. Cette association a donc un caractère cultuel et son financement par la Ville puisqu'elle est subventionnée à hauteur de 300 € à 500 € depuis 20 ans. Celle pose problème au regard des principes de la République Française et de la Loi de 1905. Par ailleurs vous avez accordé ce permis de construire à la fin de l'été, en catimini, sans qu'aucune consultation ni même information ai été réalisée au préalable, qui aurait contribué à rassurer les riverains et à calmer les esprits, dans un contexte difficile.

Les questions que j'aimerais donc vous poser sont :

Pourquoi une telle omerta ?

Pourquoi nous avoir empêchés d'en parler au dernier Conseil Municipal ?

Pourquoi un soutien aussi actif à ce projet ?

Pourquoi tout cela à quelques mois des élections municipales ? »

Monsieur Jean-Marc ORAIN fait une déclaration :

« J'ai été sollicité par deux habitants sur ce sujet.

Concernant tout d'abord le Clos de la Demi-Lune, un riverain me signale le fait suivant : Lors de fortes pluies, l'eau venant de la côte de la Suiferie (Saint-Eustache-la-Forêt), traverse la rue Georges Clémenceau entre les deux ralentisseurs et rentre dans le lotissement nommé ci-dessus. Ce riverain a dû installer des barrières le long de son jardin afin de canaliser l'eau et éviter l'inondation de son sous-sol.

Il a été constaté que les évacuations de la rue Georges Clémenceau sont partiellement bouchées par des feuilles mortes et insuffisantes pour évacuer l'eau en cas d'orage. Il serait judicieux de revoir la taille de ces grilles, voire d'en installer de nouvelles en travers de la rue de la Suiferie et en tout cas de les nettoyer régulièrement. Par ailleurs, dans ce lotissement, des garages ont été inondés près du bassin d'orage lors des dernières inondations. Là aussi, le dimensionnement des grilles d'évacuation est insuffisant pour évacuer l'eau rapidement. La pose de grilles plus importantes serait la solution pour remédier au problème.

Concernant ensuite la rue du Pont Bellet, un riverain m'a fait la remarque suivante : Dans le passé, des travaux ont été entrepris pour consolider la voûte du pont par l'intérieur, réduisant ainsi le volume de passage de l'eau. En cas d'orage, la rivière déborde au niveau du pont et aussi un peu avant, passant par une ruelle et inondant ensuite la rue Alcide Damboise. Ce riverain situé à l'angle de cette rue et celle du Pont Bellet a vu son allée de garage et donc ce dernier inondé plusieurs fois. Malgré plusieurs alertes, le problème est resté en l'état. Il s'est alors résolu à monter un mur pour se protéger de ces inondations condamnant ainsi l'entrée de son garage. Au-delà de ce problème de voûte sur baissée, il se pose aussi le phénomène du lit de la rivière qui est encombré par des déchets de toutes sortes qui s'accumulent remontant ainsi le niveau des sédiments et donc celui de la circulation de l'eau. Il serait nécessaire de se préoccuper de cet état de fait et donc de procéder à un nettoyage conséquent du lit de la rivière et à l'entretien régulier ensuite de celle-ci ».

Monsieur Dominique METOT répond que concernant la question sur le quartier du « Beau Soleil » le problème concerne le lotissement privé. Pour information il n'a jamais été prévu de ramassage de poubelles en porte à porte, si cela a été dit aux nouveaux acquéreurs c'est l'investisseur qui a trompé les gens. Cet investisseur a donc, sous sa responsabilité, de faire en sorte que les containers enterrés soient refaits afin qu'ils ne puissent plus inondés. Il fait part qu'il rencontrera prochainement cet investisseur afin de régler les différentes problématiques rencontrées sur ce lotissement.

En ce qui concerne la construction d'un bâtiment associatif au 38 C rue du réservoir, dont le permis de construire a été déposé au nom de l'association Franco-Marocaine, cette association existe déjà et occupe actuellement les locaux situés au sous-sol du 37 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny depuis plus de 20 ans. Celle-ci effectue des activités culturelles avec des adultes et des enfants dans des locaux que certains ici ont appelés insalubre. Leur souhait aujourd'hui était d'investir dans terrain afin de devenir autonome, de manière à recevoir les adhérents dans le respect.

Il s'agit d'un transfert d'une activité déjà existante, donc il demande où est le problème. Si demain le local actuel brûlait, les mêmes personnes qui me reprochent un certain nombre de chose aujourd'hui, me dirait « Monsieur le Maire c'est scandaleux vous avez refusé de signer le permis de construire et des gens sont morts ».

Ce permis a été accordé comme toute autre demande, dans le cadre des réglementations en sécurité mais aussi dans le cadre du PLUI, à moins de 50 m il y a un parking public.

Monsieur Douglas POTIER intervient en ces termes :

« J'ai exposé dans mon recours qui a été diffusé par la presse de qualité, les raisons de mon opposition. Ce projet n'est pas conforme au PLU vous le savez, et j'espère que vous y répondrez lorsque vous accepterez et rejetterez mon recours. Ma réponse, en fait cela sera vos mots Monsieur le Maire, tout simplement.

Lorsque vous étiez assis à ma place lors du Conseil Municipal du mois du 28 Février 2002 et Monsieur Michel HAVARD à la vôtre. Il cite ce qui est écrit par Monsieur Rachid CHEBLI élu de la majorité à ce moment-là. Dans le Procès-Verbal de ce Conseil du 28 février 2002 « Dominique METOT a montré son vrai visage, il a commencé par critiquer l'aide aux devoirs de Fontaine Martel, puis sous un air faussement ingénu, il a lancé il paraît même que l'un des locaux aurait été transformé en salle des prières pour les musulmans ». Un peu plus loin il écrit « Je sais ce que Monsieur METOT aurais souhaité, qu'un débat ait lieu en pleine séance de Conseil, ce qui le chagrine ce n'est pas la cave mais les musulmans, Dominique METOT a franchi la ligne qu'il n'aurait pas dû franchir. Après le Conseil, Denis pourtant son frère me dit qu'il ne le croyait pas capable d'une telle bassesse ».

Je note que déjà à cette époque vous-même vous n'aviez pas les mêmes positions qu'aujourd'hui ».

Monsieur Dominique METOT fait part à l'assemblée que Monsieur Douglas POTIER prend des écrits de quelqu'un qui est assis à ses côtés. Il a le droit d'exprimer des ressentis, des « fakes news » comme il le dit, ce qui est de sa responsabilité.

Monsieur Rachid CHEBLI demande à Monsieur le Maire s'il sait ce que veut dire « fakes news » et lui signale qui pourrait l'attaquer pour diffamation. Cela veut dire des informations fausses, or là elles sont vraies car elles sont présents dans le Procès-Verbal de Février 2002, et assume ses dires. Mise à part ça, il ne voit pas le problème sur cette construction privée et est d'accord avec le Maire.

Il intervient en ces termes :

Il y a deux aspects dans ce dossier :

L'aspect technique d'abord. Il y a eu effectivement trois permis de construire consécutifs dont le dernier répond parfaitement aux exigences légales. Il a donc été accepté et nous n'y trouvons rien à redire.

Et il y a surtout l'aspect politique.

Mes chers collègues, nous sommes des responsables politiques et nous devons agir en tant que tels. Je le dis avec gravité et solennité. Nous allons entrer dans une période électorale, période propice aux dérapages en tout genre. Je voudrais pour ma part que nous agissions en élus responsables. M. Potier l'a dit, nous sommes dans un contexte difficile, tenons-en compte...

Nous avons cette chance extraordinaire de vivre dans un pays où chacun peut prier le Dieu qu'il veut en toute liberté. C'est le cas à Bolbec et je souhaite que cela le reste. En tant qu'élu de tous les Bolbécais, j'ai toujours respecté les croyances des uns et des autres, j'ai toujours respecté les lieux de culte. En tant qu'élu, j'ai toujours voté les moyens nécessaires à notre église, chaque fois qu'il y en avait besoin.

En tant qu'élu attaché aux lieux symboliques et historiques de notre ville, j'ai également voté la prise en charge du temple protestant par la ville quand il s'est agi de sauver ce monument extraordinaire. Et pour ce qui est de la chapelle Sainte-Anne dont a parlé mon voisin de gauche, je veux lui dire que je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir, quand les Bolbécais m'auront fait confiance pour diriger la prochaine majorité, afin de préserver ce monument qui fait partie de notre histoire.

Pour ce qui est de l'association franco-marocaine, elle existe depuis 20 ans. Elle fait partie du tissu associatif bolbécais. Et pour construire son local, elle n'a pas demandé d'argent public. Les adhérents de l'association le font avec leurs propres deniers !

Et puis, pour répondre à M. Potier, quand bien même il s'agirait d'un lieu de culte, où est le problème ? Nous sommes en France au XXIème siècle, comment peut-on tolérer que des gens prient leur Dieu dans une cave. ? Jamais je ne laisserai les musulmans prier dans une cave !

Je ne souhaite, pas pour ma part, qu'on divise les Bolbécais. Je ne souhaite pas qu'on monte les Bolbécais les uns contre les autres. Je pense que c'est un jeu dangereux.

Je serai pour ma part respectueux de chacun comme je l'ai toujours été dans cette période où nous avons besoin de nous unir, et de combattre ensemble plutôt que les uns contre les autres. C'est l'essence même de mon engagement premier en politique et c'est l'engagement que je prends ce soir devant les Bolbécais.

Monsieur Philippe Beauvils intervient en ces termes :

« Moi cela me touche personnellement, car j'ai été élevé dans ce quartier et j'y ai vécu plus de 42 ans et j'étais habitué à vivre avec toutes sortes de personnes de religions différentes. Il faut savoir qu'à cette époque-là, si ces personnes venaient chez nous c'est parce que l'on en avait besoin. Notamment dans les usines de textile mais aussi chez Renault.

Je connais pratiquement tous les Marocains de Bolbec, et cela me choque lorsque l'on me parle de Mosquée. Je ne comprends pas que, tant que ces personnes étaient dans les caves, personne n'a jamais rien dit. Or, cela n'est en aucun cas une « mosquée » puisqu'il n'y a pas de Minaret.

Ensuite, on accuse une Conseillère Municipale, parce que son mari est marocain et qu'elle a vendu son terrain, ce qui est son droit.

Les gens qui font les prières comme vous le dites, il faut rappeler qu'ils tiennent des commerces à Bolbec et qui font vivre notre ville.

Je respecte ces personnes. Au sein de notre club de foot nous avons des musulmans qui font leur prière dans les vestiaires et je n'y vois aucun inconvénient.

Là, ce que vous faites, c'est mettre des Bolbécais contre des Bolbécais.

Quand vous dites que la Ville participe à hauteur de 500 €, si l'on suit votre logique on supprime toute les aides aux associations religieuses.

Personnellement, Monsieur POTIER, je n'ai rien contre vous mais sur ce sujet-là je me battrais contre vous. J'ai l'impression parfois que vous pensez que ces personnes sont des terroristes ».

Monsieur Douglas POTIER répond à Monsieur Philippe BEAUFILS et intervient en ces termes :

« Tout d'abord vous êtes à côté de la plaque, vous me parlez religion et terrorisme en faisant des amalgames extrêmement douteux, alors que moi je vous parle d'urbanisme, de circulation et stationnement.

Deuxièmement vous étiez relativement moins combatifs Messieurs BEAUFILS et CHEBLI quand, ce soir d'octobre 2019, lorsque vous êtes venu tous les deux me trouver dans la salle de sport de Fontaine Martel lors d'une remise de médailles.

Et que vous Monsieur BEAUFILS, vous êtes venu me chuchoter qu'une mosquée était en cours de construction à Bolbec et de plus sur un terrain vendu par une Conseillère Municipale de votre équipe, et j'ajoute que la personne qui est assise à côté de moi et qui vient jouer les parangon de vertus est venue me dire, et Rachid je vous conjure de me dire si je mens : « Tu as entendu dire qu'ils construisent une mosquée à Bolbec, vas-y tape ça va leur faire mal pour les élections, moi je ne peux pas le faire, mais toi vas-y.

Le bal des hypocrites, il est là ce soir ».

Monsieur Rachid CHEBLI intervient en ces termes : *« Je ne peux pas te laisser dire ça Douglas. Je n'ai jamais dit ces paroles ».*

Monsieur Douglas POTIER intervient en ces termes : *« Chacun doit balayer devant sa porte avant de donner des leçons aux autres ! »*

Monsieur Philippe BEAUFILS répond à Monsieur POTIER, mais inaudible car ne parle pas dans le micro.

Monsieur Douglas POTIER intervient en ces termes :

« Vous êtes un menteur odieux, ça n'en restera pas là et je tiens à ce que cela soit inscrit au Procès-Verbal ».

Monsieur Dominique METOT fait part de la prochaine date de Conseil Municipal, et répond à Monsieur Jean-Marc ORAIN qu'en ce qui concerne le lit de la rivière, les riverains sont propriétaires de la berge et de la moitié du lit de celle-ci. Donc, s'ils n'entretiennent pas, on ne peut pas intervenir. Il a fait la demande ce jour, pour que cela soit notifié aux nouveaux acquéreurs lorsqu'une habitation se trouve en berge de la rivière, afin qu'ils puissent être informés sur ce point.

Sur la problématique des coulées de boues venant de Saint-Eustache-la-Forêt, vous avez raison. Depuis que le maïs est coupé, tout le limon est arrivé en bas de la plaine, et un travail de nettoyage a été fait.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire décide de lever la séance à 22h15.

Monsieur METOT Dominique	
Monsieur SAINT-LEGER Michel	
Madame VOISIN Angélique	avait donné procuration à M. METOT
Monsieur BEAUFILS Philippe	
Madame COUBRAY Dominique	
Monsieur HEBERT Ludovic	
Madame DEMOL Marie-Jeanne	
Monsieur VIARD Raymond	
Madame FERCOQ Ghislaine	
Monsieur LEPILLER Jean-Claude	
Monsieur GILLES Alain	
Madame BOBEE Josiane	
Monsieur HUTIN Dominique	
Madame RUFFIER Laurence	
Monsieur LESUEUR Eric	

Séance du 20 novembre 2019

Monsieur LE SAUX Sylvain	
Monsieur LEMONNIER Eric	avait donné procuration à Mme DEMOL
Monsieur BOMBEREAU François	
Madame DEVAUX Sylvie	
Madame LE BAILLIF Véronique	avait donné procuration à Mme FERCOQ
Madame LE TUAL Suzanne	
Monsieur GRIEU Raphaël	
Madame MOUSSA Karine	
Monsieur RIBEIRO David	
Madame ARTUR Véronique	avait donné procuration à M. LEPILLER
Madame HOCDE Linda	
Madame THEVES Angeline	avait donné procuration à M. VIARD
Monsieur BRUBION Jean-Claude	
Monsieur LENOBLE Philippe	
Madame Isabelle RIQUIER	
Monsieur Jean-Marc ORAIN	

Séance du 20 novembre 2019

Monsieur CHEBLI Rachid	
Monsieur POTIER Douglas	